

**VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du jeudi 27 juin 2024**

**Secrétaire de séance : Madame Dany Saniez**

**n° 10.2**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Modification du règlement intérieur des accueils péri-scolaires**

Au point précédent, le conseil municipal a validé la création d'un accueil périscolaire à l'école maternelle Georges Brassens

La commission enfance, jeunesse, sports et vie scolaire, lors de sa réunion du 11 juin a émis un avis favorable aux modifications que ce nouvel accueil induit dans le règlement intérieur de fonctionnement des APS

Il met l'accent notamment sur les horaires différents pour des trois APS.

M le Maire le soumet à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

adopte le règlement actualisé des accueils péri-scolaires

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance, Dany Saniez

Pour extrait conforme, Le Président

Publiée sur le site internet le mardi 23 juillet 2024

Envoyée et reçue au contrôle de légalité le mardi 16 juillet 2024